

Bulletin hydrologique n°2 24 juillet 2018

Limitations de prélèvements :

BASSIN VERSANT*	LIMITATIONS
Agros	Restrictions levées depuis le mardi 17 juillet
Tescou	Restrictions levées depuis le mardi 24 juillet
Assou	Tours d'eau de niveau 1 depuis le 24 juillet, équivalent à 15 % de restrictions.

*vous pouvez cliquer sur un bassin afin d'obtenir plus d'informations

État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels
Bassin de l'Aveyron	Saint-Géraud (Cérou)	0,4 m ³ /s depuis le 3 juillet	0,7 m ³ /s à partir du 24 juillet
	Fourogue (Vère)	ajustement des lâchers pour satisfaire le DOE* depuis le 11 juillet	
Bassin du Tarn	Saints-Peyres (Agout)	pas de lâchers en cours	
	Rassisse - Bancalié (Dadou)	pas de lâchers	0,5 m ³ /s à partir du 24 juillet
	Cammazes (Sor)	pas de lâchers en cours	
	Thérondel (Tescou)	40 l/s depuis le 16 juillet	lâchers arrêtés depuis le 17 juillet

Taux de remplissage :

Cliquer ici afin de connaître les taux de remplissage
des principales réserves du département du Tarn

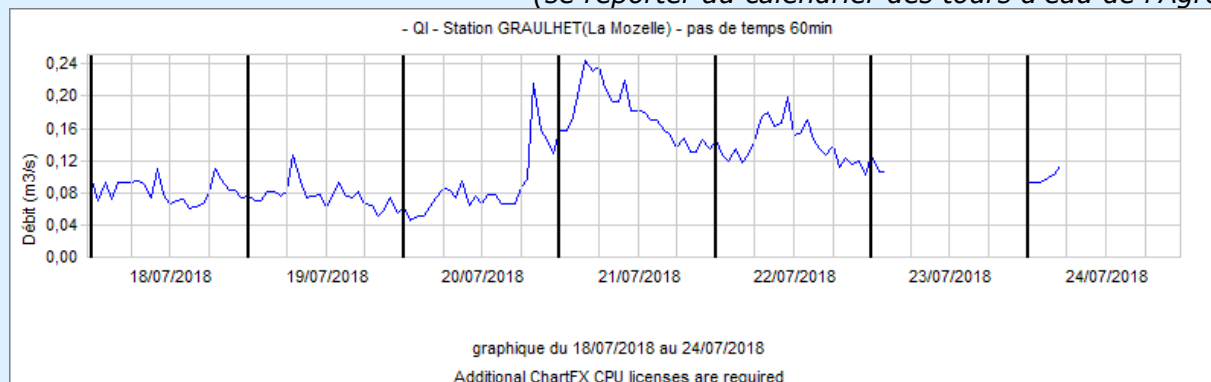
État des cours d'eau et des restrictions :

- **Agout** : RAS

- **Agros** : le débit moyen journalier de l'Agros est toujours relativement élevé, il est supérieur au débit objectif d'étiage* (fixé à 75 l/s).

LES PRELEVEMENTS SONT REGIS PAR LES TOURS D'EAU HORS RESTRICTION, depuis le 17 juillet 2018.

(se reporter au calendrier des tours d'eau de l'Agros)



Ces données de débit sont issues de la DREAL Occitanie, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Ardial (En Guibaud)** : le débit moyen journalier de l'Ardial est toujours supérieur au débit objectif d'étiage* (fixé à 55 l/s) ; en effet, le débit mesuré par les agents de la DDT était de 151 l/s lundi 23 juillet.

LES PRELEVEMENTS SONT REGIS PAR LES TOURS D'EAU HORS RESTRICTION, depuis la signature de l'arrêté préfectoral le 5 juillet 2017.

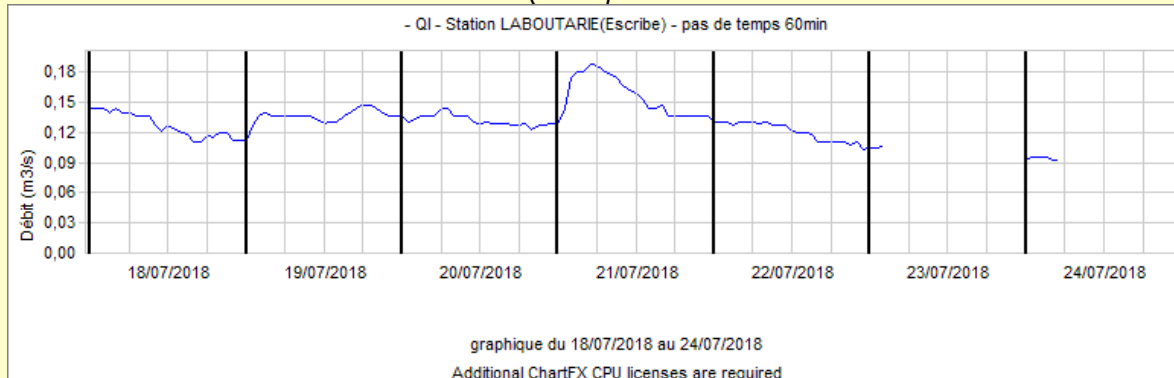
(se reporter au calendrier des tours d'eau de l'Ardial)

*La station de mesure automatique des débits de l'Ardial n'est pas fonctionnelle.
Les débits sont actuellement mesurés manuellement par des agents de la DDT.*

- **Assou** : le débit moyen journalier de l'Assou est passé en-dessous du débit d'alerte* (fixé à 110 l/s) ; il était en effet de 101 l/s mardi 24 juillet.

LES PRELEVEMENTS SONT REGIS PAR LES TOURS D'EAU DE NIVEAU 1 depuis le 7 juillet, soit des restrictions de prélèvements de 15 %.

(se reporter au calendrier des tours d'eau de l'Assou)



Ces données de débit sont issues de la DREAL Occitanie, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Aveyron** : RAS

- **Bagas** : le débit moyen journalier du Bagas est toujours supérieur au débit objectif d'étiage* (fixé à 110 l/s).

LES PRELEVEMENTS SONT REGIS PAR LES TOURS D'EAU HORS RESTRICTION, depuis la signature de l'arrêté préfectoral le 5 juillet 2017.

(se reporter au calendrier des tours d'eau du Bagas)

- **Bernazobre** : RAS

- **Cérou** : RAS

- **Dadou** : RAS

- **Girou** : RAS

- **Rance** : le débit moyen journalier du Rance est toujours supérieur au débit objectif d'étiage* (fixé à 72 l/s).

LES PRELEVEMENTS SONT REGIS PAR LES TOURS D'EAU DE NIVEAU 1 (équivalent hors restriction), depuis la signature de l'arrêté préfectoral le 5 juillet 2017.

(se reporter au calendrier des tours d'eau du Rance)

- **Sor** : RAS

- **Tarn** : RAS

- **Tescou** : le débit du Tescou dans la partie tarnaise non réalimentée a bénéficié des pluies récentes.
Il est passé au-dessus du débit d'alerte renforcé* (fixé à 40 l/s).

date	débit (l/s)
28 juin 2018	89
9 juillet 2018	45
16 juillet 2018	34
23 juillet 2018	91

LES RESTRICTIONS DE PRELEVEMENT SONT LEVEES depuis mardi 24 juillet.

Le Tescou n'est pas équipé d'une station de mesure automatique des débits dans la partie tarnaise non réalimentée.

Les débits sont mesurés manuellement par des agents de la DDT.

- **Thoré** : RAS

- **Vère** : RAS

État des réserves : taux de remplissage

	Bassin Tarn					Bassin Aveyron	
	Rassisse	Bancalié	Cammazes	Saints-Peyres	Thérondel	St Géraud	Fourogue
16 juil. 18	100 %	98 %	92 %	84 %	NC	97 %	93 %
24 juil. 18	100 %	98 %	92 %	75 %	NC	95 %	91 %

*Lexique

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
 - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
 - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci dessous :
 - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 >0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [$DCR + 1/3 (DOE - DCR)$] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : C'est le débit de référence au-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.



Alexandre Mullens
avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne et du compte d'affectation
spéciale "Développement agricole et rural"

